

LP: Le SE UNSA demande audience au Recteur de l'Académie de Toulouse

Les nombreux retours à l'enquête régionale de SE UNSA nous permettent une lecture générale de la situation et des problématiques de la Voie Professionnelle.

Les réunions départementales organisées par le SE UNSA dans chaque département du 12 au 25 janvier ont révélé elles aussi des difficultés importantes et diverses.

Actuellement, les retours DGH nous inquiètent et nous interrogent aussi sur les modalités de calcul du rectorat.

Les matières générales voient les dédoublement devenir peau de chagrin dans beaucoup d'établissements.

Les groupes élèves, parfois de publics mélangés, sont à 35 en tertiaire ici, montent à 30 en indus ailleurs.

Vous trouverez dans le courrier ci contre les points que nous voulons aborder avec le rectorat pour faire valoir les revendications des collègues et obtenir des éléments de réponse.



Toulouse, le 3 février 2010

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Objet : Demande d'audience sur la Voie Professionnelle.
Demande de convocation de la future CAPA PLP dans des délais rapides.

Le SE UNSA Académie de Toulouse sollicite de votre part une audience sur la situation de la Voie Professionnelle dans l'Académie de Toulouse.

L'enquête régionale menée par notre organisation, ajoutée aux informations remontées des 8 réunions départementales organisées par le SE UNSA, ont permis de cerner de multiples difficultés. Nous en avons soulevé de nombreuses lors des CTPA et CAEN.

Aujourd'hui, les éléments qui nous parviennent encore de la part des personnels confirment nos inquiétudes, et soulèvent aussi d'autres interrogations. Aussi, nous sollicitons une audience de votre part pour aborder ces différents points concernant la situation actuelle et à venir pour la rentrée 2010 de la Voie Professionnelle en Midi Pyrénées.

Parmi les points que nous souhaiterions évoquer, sept nous apparaissent prioritaires :

1. La question de l'orientation post BEP et le mélange des publics dans les futures 1^{er} Bac Pro 3 ans pour la rentrée 2010
2. La Dotation Horaire aux établissements : d'une part, nous nous interrogeons sur les critères utilisés dans l'Académie pour la dotation horaire dévolue aux établissements. D'autre part, de nombreux établissements font état d'une insuffisance en terme d'heures complémentaires dont le rôle est désormais de permettre les dédoublements. Cela laisse craindre dans de nombreux établissements de fortes difficultés à venir, notamment en enseignement général (Lettres-langues, Lettres-histoire, maths...)
3. La situation particulière des enseignants d'Arts Appliqués et VSP, qui nous inquiète fortement et qui semble très disparate d'un établissement à un autre.
4. Le problème de l'orientation en LP et de la politique d'information à l'orientation académique en direction des familles, des élèves et des intervenants en collège.
5. La question de l'ouverture de filières dans les établissements publics (LP, SEP, ...) en terme de CAP, BTS, de classes Passerelles... pour les établissements passés au Bac Pro 3 ans.
6. Le sujet de la formation des personnels
7. Le dossier de la reconversion des personnels, notamment dans des filières très ciblées

D'autre part, au nom du SE UNSA, nous demandons que la future CAPA des PLP puisse être réunie le plus rapidement possible, après les élections du 9 février.
A ce jour, les PLP constituent le seul corps pour lequel les personnels n'ont pas eu connaissance de leurs avancements d'échelon, leur CAPA n'ayant pu être réunie. Les autres corps sont informés depuis plusieurs semaines.
Remettre la nouvelle CAPA dans les plus brefs délais permettrait de réduire l'iniquité de cette situation qui touche nos collègues.

Jean Louis GIRBAL,
Secrétaire Général Académique
SE UNSA Toulouse

ORAL DE BAC PRO

En juin 2009, le SE-UNSA avait dénoncé une mise en place improvisée de cet oral et demandé de nouvelles modalités d'évaluation, respectant le travail des élèves et de leurs professeurs. La proposition récente du ministère a été majoritairement approuvée par le CSE du 28 janvier. Elle répond en grande partie à nos attentes. Les conditions d'accès à l'oral restent inchangées :

- ⇒ moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10,
- ⇒ note au moins égale à 10 à l'épreuve E3 sur la pratique professionnelle.

Cependant les compétences développées en enseignement général seront mieux prise en compte. L'épreuve comportera une interrogation en deux parties notées sur 10 points chacune :

- ⇒ la première de 15 min portant sur l'épreuve scientifique et technique (E1) qui évalue des compétences complémentaires de celles évaluées dans l'épreuve E3,
- ⇒ la deuxième de 15 min correspondant à l'épreuve de français et d'histoire et géographie (E5).

L'administration a répondu favorablement à nos demandes de cadrage national des critères d'évaluation et de directives pour la réalisation des sujets. Ces dispositions entreront en vigueur pour la session 2010.

Un bémol pourtant :

Les candidats sont toujours déclarés admis s'ils obtiennent 10 sur 20 en faisant la moyenne entre la note de l'épreuve orale de contrôle et la note obtenue à l'issue du premier groupe d'épreuve.

Sur ce dernier point, le SE UNSA a déploré que le poids disproportionné de cette note d'oral soit maintenu. L'administration semble prendre conscience du problème mais dit ne pas pouvoir modifier rapidement le décret.

Un groupe de travail sera cependant réuni et le SE-UNSA y participera avec la volonté de trouver un compromis juste et crédible.

Détail des votes du CSE :

POUR : 24 (dont SE-UNSA, CGT...)
CONTRE : 7 (dont SGEN-CFDT...)
ABSTENTION : 28 (dont FSU...)

Le sneta ne siège pas au CSE.

